Marchandises d'hiver
Marchandises d'hiver
Marchandises d'hiver !

Comme de coutume, vous trouverez chez

O. M. Melanson

SHEDIAC,

un assortiment complet de marchandises dans les dernières nouveautés et dans les derniers goûts, à des prix extraordinairement réduits.

Mentionnons entr'autres :

Robes de carriole
Couvertes de voyage
Capots de pelleterie
Casques de pelleterie
Collets et Manchons de pelleterie pour dames
Ulsters pour hommes garçons enfants
Habits pour hommes garçons enfants

Mon assortiment de

Draps à Manteaux, Ulsters et Capots

est incomparable :

Freize canadien, President, Beaver, Etoffe, Tweeds canadiens et écossais, etc.

Etoffes à Robes

Les patrons les plus nouveaux et de tout prix.

Ginghams, Shirting, Flanelette, Flanelle grise, Flanelle blanche, Flanelle rouge Couvertes blanches, Couvertes grises, Confortables, etc.
Corps et Caleçons pour hommes et pour garçons, Corps pour femmes et enfants.

CHAUSSURES

Mon assortiment de chaussures n'a jamais été aussi complet et aussi varié et les prix défient la compétition.
Bottines pour hommes et garçons, Bottines pour dames et fillettes, Bottes de feutre pour hommes, Pardessus d'homme Claques de bûcherons, Chaussettes de feutre, Pardessus et Claques pour dames et fillettes, Claques pour hommes, garçons et enfants.

MEUBLES

Ceaisses, Berceuses, Chaises de Salon, Tables, Tables de salon, Couchettes, Ameublement de chambre, Matelas de laine, Matelas de broche, etc.

CROCERIES

Ferronneries, Faience, Verrerie, Hareng, Morue, Fer et Acier en barres, etc.

Assortiment complet de

Poêles de cuisine, Poêles de chambre, Tuyau de poêle, &c

N'OUBLIEZ POINT LA PLACE :

Melanson
Melanson

N.B.—Toute commande par la malle recevra notre attention la plus empressée.

part de la famille du prisonnier. M. B. Smith, au nom de la famille Sullivan, a opposé un démenti formel à ces accusations.

Son Honneur a dit que ces accusations étaient d'une caractère grave et, étaient elles prouvées, les coupables seraient sujets à un emprisonnement de deux ans. L'affaire en resta là.

Audience de mardi.

La cour s'ouvre ce matin à l'heure accoutumée et Jerry Gorman, commis de bureau à l'hôtel Queen, Moncton, donne son témoignage. Sans pouvoir en faire serment, il croit cependant que Sullivan n'est pas entré dans la barre la nuit du feu.

André Melanson étant introuvable, son témoignage à l'enquête et à l'examen préliminaire, du consentement des partis intéressés est admis en cour.

Mlle Kathleen Crossdale, J. L. Frost et Mlle Helen Crossdale sont ensuite interrogés. Le témoignage des demoiselles Crossdale ne sont que la confirmation de celui de leurs sœurs.

J. L Frost raconte l'arrestation de Sullivan à Alexandria. Le 19 septembre, dit-il, je rencontrai le prisonnier avec son beau frère, M Gillespie à Alexandria. Gillepsie me pria d'aller au bureau de poste demander une lettre pour son compagnon, me passant en même temps un bout de papier sur lequel était écrit "Frank McDonald." Il n'y avait pas de lettre au bureau. Le soir, le constable McClure, de St Stephen, vint me trouver et, après une conversation, nous partîmes pour Alexandria avec le Constable Miller, de Calais. Arrivés à la maison Gillepsie, nous cernâmes la maison, et je frappai à la porte. J'avais une lettre pour McDonald, dis je, à celui qui vint m'ouvrir. Celui ci alla chercher Sullivan, que je livrai entre les mains des constables.

Ces trois témoins furent les derniers appelés par la Couronne et a cour s'ouvre dans l'après midi pour écouter la défense.

M. Barry Smith, avocat du prisonnier, fit un court exposé de la preuve qu'entendait faire la défense concernant l'innocence de John Sullivan du crime épouvantable dont il était accusé. La couronne n'a pas jugé à propos, a-t-il dit, de fournir de preuve directe à part du témoignage de la petite Maggie Dutcher. Le témoignage de Mme McCann, de St Jean, à l'examen préliminaire, était une preuve directe. Mais Mme McCann a juré qu'elle avait vu Sullivan à l'hôtel de son mari, mercredi le 16 septembre, quand M. Frost a déclaré ce matin que, après des recherches, il avait appris que Sullivan était resté aux Etats-Unis à partir du 15 septembre jusqu'au temps de son arrestation. La preuve de circonstance dans le procès actuel n'était pas suffisante pour convaincre le jury de la culpabilité de l'accusé. La défense défie respectueusement le jury de croire le témoignage de Maggie Dutcher ; à la fin du procès, je fournirai d'abondantes raisons pour lesquelles son témoignage ne peut être accepté. Je puis prouver que jeudi matin le prisonnier est allé à Calhoun's Mill où il a rencontré son père ; à Memramcook, où il est entré chez J. Sherry et Dobery ; puis, de nouveau à Calhoun's Mill et à Memramcook, d'où il prit les chars et revint à Moncton, où il arriva à deux heures de la nuit. Je prouverai qu'il est allé sur le quai, puis qu'il entra à la maison de son père, à deux heures du matin, la nuit de la tragédie, puis chez Thadée Porrell, puis chez O.S Legere. La defense admet ensuite la preuve de la Couronne quant aux mouvements de Sullivan à Moncton vendredi et après. Seulement elle nie la véracité du témoignage de Ardina Howell. Elle tracera ensuite la voie suivie par Sullivan jusqu'à son arrestation La défense vient justement d'apprendre que le matin du 11 septembre il y avait à Shediac deux vagabonds qui étaient bien fournis d'argent. En conclusion, M Smith demanda la plus grande attention des jurés.

TÉMOINS DE LA DÉFENSE.

Damien Lirette, étant assermenté, dit qu'il travaillait dans l'ancienne maison Sallivan, jeudi, le 10 septembre. En laissant il ferma les portes comme il faut et n'y laissa pas de lampe allumée. John Sullivan vint le trouver dans le cours de la journée et s'éloigna disant qu'il allait à Rockland. Il était six heures quand le témoin laissa la maison.

Mme Annie Sallivan, mère du prisonnier, dépose ensuite son témoignage. Je vis mon fils vendredi matin, dit-elle ; dans la nuit de jeudi, j'entendis du bruit dans la maison. Je dis : "c'est toi, John ? —Oui" fut la réponse. C'était entre une et deux heures de la nuit, je puis en faire serment. Vendredi midi, John et moi, nous causâmes du feu Samedi, je lui conseillai de s'éloigner ; je craignais les parents de Mme Datcher, ayant dénoncé celle-ci aux autorités pour infraction au Scott Act. Le reste du témoignage de Mme Sallivan est semblable à celui qu'elle a donné à l'examen préliminaire

John Sallivan est l'oncle du prisonnier. Celui ci est allé le voir à Cooper, Maine, le 16 de septembre et donna son véritable nom. Mon neveu a blessé une Mlle Cameron avec un revolver, mais c'était purement par accident.

Théophile Gillepsie donne son témoignage, lequel est d'accord avec celui de Frost, et la cour s'ajourne.

Audience de mercredi.

A la demande de M B Smith, la couronne consent à payer les frais des témoins de la défense, non cependant sans faire une certaine restriction.

Mme Sallivan, mère de l'accusé, est rappelée et déclare que Ardina Howell lui a dit, le dimanche après le feu, que John n'était pas à Meadow Brook la nuit du feu, parcequ'elle l'a rencontré jeudi soir avec la sœur du prisonnier. Ardina a eu une chicane avec Sadie Sallivan et a failli lui faire perdre un œil.

Jas. Lyons a rencontré John Sallivan, le 15 septembre, à quatre milles d'Alexandria, Me.

Thomas M Garry dit : Je demeure à Moncton et suis âgé de 15 ans. Le soir du 10 septembre, je marchais sur la rue Duke, vers la rue Principale, lorsque je vis le policeman Rushton. Celui étant un individu que je ne me souciais de rencontrer à cette heure avancée de la nuit, je rebroussai chemin et je me rendis sur le quai Danlap. Je vis un homme ; je crus que c'était Jim Toombs Mais ce n'était pas lui, c'était John Sullivan le prisonnier. Sallivan me demanda si c'était ouvert chez Thibodeau. Je n'ai pas remarqué, lui répondis-je. J'ai vu le prisonnier le lendemain matin J'ai dit à M. McHugh, puis à M. Smith que j'avais vu le prisonnier sur le quai. M Smith m'a recommandé de n'en rien dire, avant que je sois appelé soit à l'enquête ou à Dorchester.

Annie Sallivan, de Cooper, Me., a vu le prisonnier le 15 de septembre.

Lucy Sallivan est la sœur du prisonnier. Voici la substance de son témoignage : J'ai vu mon frère jeudi soir. J'étais avec Ardina Howell. Nous causâmes ensemble. Il n'est pas vrai que nous ayons marché ensemble sur la rue. Le reste de son témoignage n'est qu'une répétition de celui de sa mère.

George Dixon dit que le 7 janvier, il était chez M. George McPhee, Willie entra et commença à parler du feu. Maggie était présente, a-t-il dit ; Maggie lui avait raconté que Sullivan et sa mère se battait et sa mère avait le dessous, quand Sullivan frappa Mme Dutcher. Willie se mit ensuite à dire que sa mère avait quatorze à quinze cents piastres.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Dorénavant l'abonnement au MONITEUR ACADIEN, quand il ne sera pas payé d'avance, ou dans le premier mois, sera comme suit :

Dans les Clubs	$1.25 par année
Hors les Clubs	2.00 "

Sur les adresses imprimées, nos abonnés peuvent constater où ils en sont avec nous Exemple :

Pascal Léger 1 25

Les chiffres qui suivent le nom indiquent la date jusqu'à laquelle l'abonnement est payé. Dans le cas ci-dessus, il y a un an l'arrérage.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 22 JANVIER 1897

L'Hon. A G. Blair, ministre des chemins de fer et des canaux, doit prochainement faire une tournée d'inspection sur l'Intercolonial et ses embranchements.

M. E. H. McAlpine, avocat de St-Jean, a été nommé commissaire-enquêteur et chargé de tenir des investigations contre les employés du service civil accusés de partisanerie off-nsante.

M. Wilson, de Frédéricton, entend présentement, à Moncton, les plaintes faites contre les fonctionnaires de l'Intercolonial.

Petites nouvelles d'Ottawa.

Les statistiques du commerce canadien avec la Grande Bretagne durant l'année 1896 montrent une augmentation notable dans les exportations sur l'année 1895. Les importations britanniques de marchandises canadiennes ont augmenté de 18 pour cent, tandis que le reste de nos exportations n'a augmenté que de 6 pour cent. Les chiffres suivants indiquent l'augmentation de nos exportations sur l'année 1895 : Blé, $2,680,000 ; lard fumé, $975,000 ; jambons, $895,000 ; beurre, $930,000 ; fromage, $1 270.000 ; œufs, $120,000 ; poisson, $195 000 ; métaux, $170 000 ; bois carré, $955,000 ; bois de service, $3,915,000. Il y a eu diminution : bestiaux, $85 000 ; moutons, $1,310,000 ; farine, $935,000.

Par suite du décès de M. Rowley, la banque d'épargnes du gouvernement à Yarmouth, N E, a été close et ses affaires transférées à la banque d'épargnes du département des postes. Les habitants de Yarmouth et des environs avaient le joli dépôt de $650 116 dans cette banque d'épargnes, lequel dépôt figure maintenant dans les banques d'épargnes des bureaux de poste.

Le directeur des fermes expérimentales vient de lancer un bulletin donnant les résultats d'une série d'expériences faites aux fermes du gouvernement fédéral avec des différentes variétés de blé, d'orge, d'avoine, de pois, etc. Cette information est publiée à l'avance du livre bleu annuel afin que les fermiers du Canada aient le temps convenable d'étudier ces informations et d'en profiter avant les semailles prochaines. Quelconque de nos cultivateurs en demande une copie à la ferme centrale expérimentale, à Ottawa.

Le ministre de l'agriculture a décidé de continuer la distribution gratuite de petits paquets de graines de semaille échantillons. Des paquets de trois livres de graines de semaille ont été depuis neuf ans distribués gratuitement chaque année aux cultivateurs de tous les coins du pays. Ces paquets consistent d'échantillons des variétés d'avoine, d'orge, de maïs, de blé, de pois, de blé d'inde et de patates qui ont mieux réussi à la ferme expérimentale. Un paquet sera envoyé gratis par la malle à tous les cultivateurs qui avant le 1er mars auront envoyé leur adresse au Prof. Saunders, chef de la ferme expérimentale, Ottawa, avec le nom de la variété qu'ils désirent essayer.

Le Monument-Lefebvre.

Depuis le jour où les anciens élèves décidèrent d'ériger à la mémoire du Père Lefebvre le beau monument qui s'élève aujourd'hui à quelques pas du collège Saint-Joseph, les membres du comité exécutif, collectivement et individuellement, ont déployé la plus grande activité et la plus louable énergie pour la réussite de leur noble entreprise.

Le président du comité,—M. le Juge Landry—et le Révd. A. D Cormier, trésorier, surtout, se sont multipliés. Outre la plus large part de son temps, M le Juge a souscrit une belle somme—$500 Après eux il convient de mentionner les noms de M. le docteur Bellivreau et de M. O M. Melanson qui, à part de leurs généreuses contributions personnelles, ont fait et font encore toutes les démarches possibles en faveur du monument. Grâce à leur initiative et à leurs efforts, Shédiac contribuera à ce monument à peu près $600.

A l'occasion des fêtes, en envoyant ses félicitations d'usage, M. Melanson a mentionné à ses correspondants de commerce l'œuvre qui lui tient tant au cœur. Les amis ont noblement répondu à son appel, et notre concitoyen a recueilli un bon nombre de souscriptions que nous enrégistrons ici avec le plus grand plaisir :

Wm. Humphrey, Moncton,	$25.00
Gault Bros., Montréal,	10.00
Kerr & Robertson, St. John,	10.00
Walter Blue, St. John,	10.00
Thibodeau Frères & Cie., Québec	10.00
Chas. Fawcett, Sackville,	10.00
Grover & Trais, Montréal	10.00
Manchester, Robertson & Allison, St-John,	10.00
W. V. Dawson, Montréal,	10.00
Wm Robertson & Son, Halifax,	5.00
I & G. R. Burpee, St-John,	5.00
John McArthur & Co, Montréal,	5.00
J M Humphrey, St. John,	5.00
James Corstine, Montréal,	5.00
W. H. Thorne, St. John,	5.00
T. B. Barker & Sons, St John	5.00
Imperial Oil Co., St-John	5.00
Eastern Oil Co., St John,	5.00
Geo. Nixon, St-John,	5.00
H. Shorey & Co, Montréal	5.00
Clayton & Sons, Halifax,	3.00
Andrew Jack, St. John,	2.50
T. Matte, Québec,	2.00
Stephen Ayer, Sackville,	2.00
Joliette Tobacco Co.,	2.00
Tooke Brothers, Montréal,	2.00
Séguin, Lalime & Cie., St-Hyacinthe,	1.00
J. Watterson, Montréal.	1.00
H. McDuff, Montréal,	1.00
W H Storey & Co, Acton, Ont.,	1.00
Roberts, Simpson & Co. Halifax.	1.00
R. D. Wood, Baie Verte.	1.00

Tous les contributeurs ont accompagné leurs souscriptions de bonnes paroles d'encouragement. Nous aimerions publier toutes ces lettres mais ce serait trop long. Citons en une toutefois à titre d'échantillon des beaux sentiments qui animent ces messieurs :

Sackville, N B,
12 janvier 1897.

O. M. Melanson, Ecr,

Cher Monsieur,—J'ai reçu les félicitations contenues dans votre lettre du 29 décembre, et en retour c'est avec plaisir que je vous adresse mes salutations et les vœux que je forme pour vous à l'occasion de la nouvelle année. Bonheur et prospérité à vous et à votre famille pendant l'année qui commence.

C'est aussi avec plaisir que je vous adresse ma petite contribution—dix dollars—pour votre noble entreprise—l'érection d'un édifice pour perpétuer la mémoire de ce digne homme—le regretté Père Lefebvre.

Espérant que vous parviendrez à recueillir la somme nécessaire,

Je demeure
Votre tout dévoué,
CHARLES FAWCETT.

Voici une autre lettre que nous traduisons :

St Jean, N. B., 5 janvier 1897.

O. M. Melanson, Ecr. Shédiac.

Cher monsieur,—Nous accusons réception de votre lettre concernant l'érection d'un monument à la mémoire de feu le Révérend Père Lefebvre. C'est là un mouvement que nous approuvons cordialement. Nous n'avions pas le plaisir de connaître le regretté Père, mais d'après ce que nous en avons lu et entendu dire, nous sentons que sa mort est une perte pour le pays, et nous sommes heureux d'offrir notre humble obole pour le monument qui doit perpétuer sa mémoire. Vous trouverez à cette fin $10 sous ce pli, et nous espérons que vous pourrez sans peine prélever la somme requise.

Vos dévoués serviteurs,
MANCHESTER, ROBERTSON & ALLISON.

L'empressement remarquable des donateurs à se rendre aux sollicitations de leur ami en faveur du Monument-Lefebvre est bien de nature à faire réfléchir nos coreligionnaires, et à porter ceux qui ne l'ont pas déjà fait à envoyer sans délai leur contribution, quelle qu'elle soit au trésorier du comité, le Révd. Père A. D Cormier, Collège Saint Joseph, N B

Nous félicitons cordialement notre concitoyen de l'heureuse idée qu'il a eue d'intéresser ses amis à l'œuvre qu'il a tant à cœur, et du grand succès qui a couronné sa démarche—succès qui démontre en quelle haute estime il est tenu par ceux avec lesquels il a des relations d'affaires.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les diverses factions du parti irlandais Dillonistes, Healyistes, Redmondistes, et Unionistes, ont convenu de charger l'honorable Edward Blake, M. P., de proposer un amendement à l'adresse en réponse au discours du trône, dans le parlement impérial. M. Blake devient ainsi virtuellement chef des députés irlandais et successeur du grand patriote Parnell. Sa direction expérimentée va peut être faire changer pour le mieux la position des affaires politiques d'Irlande.

***

Un journal des provinces d'en haut donne cours à la rumeur que l'hon. M. Laurier va bientôt faire entrer dans son cabinet l'honorable M. Emmerson, membre important de notre cabinet provincial. Le confrère base sa prétention sur le fait que M. Emmerson occupait un siège voisin de celui de M. Laurier au banquet de Montréal, et aussi que M. Emmerson a toujours été un fidèle partisan libéral tant dans la politique provinciale que fédérale.

***

M. F. G Forbes, qui a résigné le mandat de Queens-Shelborne, N E, pour permettre à l'honorable M. Fielding d'entrer dans le parlement fédéral, vient d'être nommé juge de comté dans sa province. On sait déjà que, dans notre province, M. King a été fait sénateur pour avoir rendu le même service à l'hon. M Blair.

***

M. Charlton, M. P., et M. Farrer sont à Washington essayant de faire consentir la commission des Voies et Moyens du congrès à conclure un traité de réciprocité avec le gouvernement canadien

***

Le sénateur Snowball, de Miramichi, vient de s'embarquer pour un voyage en Angleterre. Avant son départ il a eu une entrevue avec l'hon. M. Blair à Ottawa.

***

M Hugh John Macdonald, de Winnipeg, fils de feu le très honorable sir John Macdonald, et dont l'élection était contestée, a confessé corruption de la part de ses agents et la cour a décrété l'invalidité de l'élection. Cependant, appel ayant été fait à la cour suprême de la décision de la cour basse au sujet des objections préliminaires, il est possible que M. Macdonald occupe son siège au parlement pendant la prochaine session. Advenant le cas où la décision serait maintenue, alors une autre élection deviendra nécessaire dans Winnipeg, et probablement les deux mêmes adversaires brigueront de nouveau les suffrages, le fameux Joe Martin et M. Macdonald. Ce dernier a hérité beaucoup du tact, de l'intelligence et de l'affabilité de son illustre parent, tandis que M. Martin est sans contredit l'un des plus forts lutteurs du parti libéral. Né du peuple, il doit sa proéminence à une énergie indomptable et un travail opiniâtre ; il a étudié le droit pendant qu'il enseignait la classe pour gagner sa vie. La joûte électorale entre ces deux hommes est une grosse affaire.

***

M Nathaniel Boyd, M. P. pour la circonscription électorale Macdonald au Manitoba, a également devant la cour admis corruption de la part de ses agents et même trois des députés-rapporteurs ont été condamnés à subir un procès pour fraudes, étant accusés d'avoir manigancé les bulletins au profit de M. Boyd, candidat conservateur. Cela nous rappelle les manœuvres ténébreuses qui signalaient les élections de notre comté de Kent dans le temps passé. Heureusement, ces coups d'audace ne se renouvellent plus ici.

***

On prête à M. Laurier l'intention de faire passer par le parlement à la prochaine session une loi interdisant aux Américains de venir en notre pays pour y gagner leur subsistance, à moins que d'ici là le congrès des Etats-Unis ne rappelle la loi américaine enlevant aux Canadiens le privilège de travailler de l'autre côté des lignes tout en faisant domicile sur le territoire canadien. La chose se pratique sur bien des points limitrophes, comme à Windsor, par exemple, où nos gens vont travailler dans les usines de Détroit. Mais depuis quelque temps ils sont soumis à des tracasseries à ne plus finir, tandis que les 200 ouvriers américains qui viennent chaque jour gagner leur vie sur le côté canadien sont laissés libres comme l'air du temps. La persécution que nos artisans rencontrent à Détroit doit cesser sur le champ ; sinon le parlement va être appelé à légiférer sur le modèle yankee.

***

On reproche vigoureusement à l'un des ministres du gouvernement Laurier d'avoir accordé un contrat important à une maison américaine de préférence à une maison canadienne. Jusqu'ici l'impression des billets de banque, des estampilles et autres choses du même genre contrôlées par le gouvernement fédéral, était faite à Ottawa par une maison canadienne ; son contrat expirant le 1er mai prochain, on demanda des soumissions pour l'exécution de ces travaux, et malheureusement c'est l'*American Bank Note Co*, de New York, qui a obtenu le contrat. On dit bien que cette maison sera obligée par les termes du contrat d'exécuter les travaux à Ottawa ; mais ça n'empêche que le gros de l'ouvrage sera fait par des mains étrangères tandis qu'une cinquantaine de canadiens se trouveront à chômer. Les profits iront également grossir la richesse des Américains.

D'autre part, on prétend que le gouvernement va sauver $120,000 par année sur l'ancien prix. D'autres affirment que l'affaire n'est pas encore venue devant le cabinet, lequel va annuler l'action du département responsable de cette indiscrétion et passer le contrat à une maison canadienne.

***

La *Gazette du Canada* du 16 janvier contient la nomination suivante :

"Oliver Kelly Fraser, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, écuyer et avocat d'Osgoode Hall : Commissaire additionnel pour s'enquérir des affaires du pénitencier de Kingston et en faire rapport."

Frère Fraser est le prédécesseur de frère Hackett au poste de grand président de la C. M. B. A.

La question des Ecoles.

On lit dans la *Presse* :

Mgr Langevin est de retour de Trois Rivières. Il a pris le dîner aujourd'hui au Séminaire de St Sulpice, rue Notre Dame. C'est là qu'un représentant de "La Presse" a rencontré Sa Grandeur et lui a demandé si, en effet, comme l'a réaffirmé, ces jours derniers, "Le Monde de Montmagny", Elle avait pendant quelque temps, approuvé le règlement scolaire de M. Laurier.

Ah ! C'est épouvantable ! C'est épouvantable ! s'est écrié l'archevêque de St-Boniface, de vouloir ainsi me faire passer pour un tripoteur politique. Je suis jeune et j'ai bonne mémoire ; j'ai là dans la tête bien gravé tout ce que j'ai dit et fait relativement à cette malheureuse question. Non jamais, je n'ai faibli d'un instant et n'ai demandé ni reçu les conseils de l'hon. sénateur Bernier ou de M Larivière. J'aurais accepté le règlement de M. Laurier, s'il nous eût rendu la justice à laquelle nous avons droit par la constitution, peu m'importe qu'il nous fût présenté par un libéral ou un conservateur."

S G. Mgr Bégin, archevêque de Cyrène, coadjuteur de S. E. le cardinal Taschereau et administrateur de l'archidiocèse de Québec, vient d'adresser à son clergé diocésain une lettre circulaire importante, dont quelques passages particuliers, concernant seuls les fidèles, ont été lus aujourd'hui, au prône, dans toutes les églises de ce diocèse.

Cette lettre contient huit paragraphes dont deux sont consacrés, l'un, à la condamnation du règlement scolaire des écoles tel qu'effectué par le gouvernement Laurier, l'autre, au livre de M. L. O. David, intitulé "Le Clergé Canadien, sa mission et son œuvre."

Le 5e paragraphe de la circulaire a trait au soi-disant règlement scolaire. Il se lit comme suit :

"Je viens aujourd'hui faire appel à votre charité en faveur des malheureux catholiques du Manitoba.

"Aucun évêque ne veut ni ne peut approuver le prétendu règlement de la question des écoles de Manitoba, qui ne repose, en définitive, que sur l'abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique.

"Monseigneur l'archevêque de St-Boniface a fait entendre de suite une protestation énergique contre ce règlement ; il n'a fait, en cela, qu'accomplir son devoir de pasteur et suivre la direction du St Siège. Il était tenu de défendre ses ouailles.

"Il a réclamé non pas des privilèges ou des faveurs, mais des droits qui sont méconnus et foulés aux pieds.